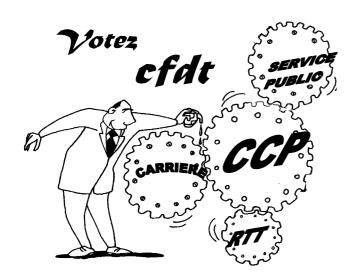


UFE / CFDT

courriel: cfdt.syndicat@i-carre.net Internet: www.ufe-cfdt.org

Avec la CFDT, Agir pour des résultats

Elections du 21 mars 2006 Personnel non titulaire haut niveau 68



LES CANDIDATS (ES) CFDT

HOUEE

Michel ODIT - France

SG / DAEI

GUILLAUMIN Gérard Ecologie

GILLIO

DGUHC Claire

ANSIDEI Michèle ENPC Des avancées indemnitaires récentes à préserver et des débouchés de fins de carrière à obtenir.

L'aboutissement à fin 2005, à travers l'instauration d'une nouvelle grille indemnitaire, de l'action engagée de longue date par vos élus CFDT, et que nous avons intensifiée au cours du dernier mandat, en faveur d'une revalorisation substantielle de nos rémunérations, est à l'évidence un élément très positif de l'évolution récente en matière de gestion de notre catégorie.

Ce n'est pas, pour autant, qu'il faut relâcher l'effort, un vrai débouché de fin de carrière reste à obtenir et la CFDT est déterminée à œuvrer dans ce sens, au travers des actions que nous vous proposons de mener.

Le 21 mars, votez faites voter CFDT

Que les effectifs des contractuels HN 68 ...tendent vers 68 comporte un risque permanent d'oubli de la part de nos gestionnaires et doit nous rendre d'autant plus vigilants sur la gestion de notre statut pour assurer à tous un déroulement de fin de carrière dans les meilleures conditions.

Ceci est d'autant plus vrai que la revalorisation de nos rémunérations passe par l'augmentation de l'enveloppe globale de primes et celle-ci est toujours susceptible de remise en cause individuelle, à la différence de l'allongement des grilles ou de la création d'un niveau de grade supérieur.

Pour les représentants CFDT, cette vigilance passe notamment par:

- application une juste de la revalorisation du régime indemnitaire obtenue en 2005 (vous trouverez en page 3 le contenu de la nouvelle grille indemnitaire fixé par la circulaire primes 2005): les retours qui nous sont déjà parvenus à l'enquête que nous avons lancée tout récemment à ce sujet montrent à la fois qu'une majorité d'agents a pu bénéficier d'une augmentation très significative mais que le gain reste néanmoins pour certains très en deçà de ce qui serait nécessaire pour leur assurer un véritable rattrapage de salaire.
- **sa** *consolidation* à travers la publication de l'arrêté modificatif relatif à notre statut autorisant le relèvement du plafond individuel de primes à trois fois le taux moyen, sur lequel nous ne cessons de questionner la DGPA sur les perspectives de délai.
- la revendication de la *transposition à* notre statut des mesures déjà prises au bénéfice des titulaires (IDTPE et attachés principaux) comportant l'accès aux échelles lettres, en cohérence avec les positions que nous défendons longtemps. Ceci permettrait de donner accès pour un plus grand nombre de contractuels 68 aux débouchés de fin de carrière actuellement réservés aux agents occupant un emploi fonctionnel de 3^{ème} niveau, et dont seul à l'heure actuelle un agent 68 a pu bénéficier.

une vérification précise de l'adéquation du classement en A ou A+ avec le niveau de poste occupé

Lors de la CCP annuelle nous procédons à un examen de la mise à jour préparée par la DGPA de la liste des contractuels 68 occupant un poste de niveau A+. Et il s'avère que ce peignage est loin d'être un exercice de forme, notamment pour les agents mis à disposition dont les fonctions sont souvent mal appréciées. Or la conséquence est loin d'en être négligeable en termes de primes (voir encadré).

- une vigilance par rapport aux possibilités de *promotion* des quelques agents qui sont classés en niveau A3 et A2.
- La participation à des actions collectives avec les élus des autres statuts de contractuels pour tous les aspects non spécifiques à notre statut, et notamment :
- pour réagir au projet de réforme de l'IRCANTEC visant à augmenter les cotisations et ...baisser les droits à pension.
- pour veiller sur les conditions de transfert éventuel des agents contractuels (notamment des HN 68) vers les collectivités locales, dans le cadre de la décentralisation.

Nous nous engageons à vous aider et à vous défendre individuellement dans votre carrière et collectivement pour la défense du statut HN 68, dans un contexte de concurrence forte entre les corps, de décentralisation importante et d'affaiblissement des administrations publiques

Mais pour ce faire nous avons besoin de vous, syndiqués ou non :

- bien sûr en premier lieu pour que vous nous confirmiez votre confiance par ce vote.
- ensuite par vos réponses à nos sollicitations et votre participation active à nous tenir régulièrement informés de votre situation ou à nous alerter sur des dérives que vous auriez pu constater sur l'interprétation des circulaires concernant les HN 68.

Régime indemnitaire applicable à compter de 2005 aux indemnités spéciales des contractuels HN 68

Le principe retenu est en effet celui d'une **modulation de +/- 20%** autour d'une dotation budgétaire moyenne correspondant à **2 fois le taux de base** (lui-même égal à 12% du traitement budgétaire moyen en A3 et à 15% en A2 et A1) **pour les agents A et à 2,5 fois ce même taux de base pour les agents A+** (la distinction entre deuxième et troisième niveau de fonctions disparaissant comme critère de modulation du niveau des primes), ce qui correspond bien au nouveau plafond de 3 (soit +20% par rapport à un coefficient 2,5) du coefficient de modulation de la prime prévu dans l'arrêté modificatif du statut HN 68 dont nous attendons toujours la parution.

1.- CALCUL DES TAUX 2004 (Les allocations sont arrondies au chiffre entier).

Grade	Rappel : taux de base 2004	INM moyen par grade	Taux de calcul	Taux de base 2005
		а	Ь	c=a*b*INM Bud
A1	<i>5 531</i>	699	15%	5 587
A2	4 210	532	15%	4 252
A3	<i>3 159</i>	499	12%	3 191
INM Bud:		53,2847		

2.- TABLEAU DES DOTATIONS BUDGETAIRES MOYENNES EN 2005

Grades	Taux de base 2005	Plafond réglementaire (*)	Niveau A	Niveau A+
			Dotation budgétaire moyenne	Dotation budgétaire moyenne
A 1	5 587	16 761	10 940	13 965
A 2	4 252	12 756	8 325	10 630
A 3	3 191	9 573	6 250	7 975

L'IRCANTEC

Le projet récent du gouvernement présenté en plein été 2005 a donné lieu à une mobilisation des non titulaires.

La CFDT a fait un travail de sensibilisation en présentant une pétition nationale.

Le projet consistait notamment par une baisse de 40% de la retraite des futurs retraités et une augmentation de cotisations sur 9 ans allant jusqu'à 33%, et une augmentation du prix d'acquisition du point de 99,8%!

Ce projet inacceptable est repoussé grâce à la mobilisation générale de l'ensemble des non titulaires des Fonctions Publiques.

Restons vigilants car même modifié, ce plan est toujours d'actualité.

La CFDT vient de publier la mise à jour de son guide non titulaires (janvier 2006) qui donne des informations sur notamment :

La protection sociale La formation continue la retraite

ce guide est disponible auprès du secrétaire de syndicat CFDT, ou sur le site intranet et internet de l'UFE CFDT (voir page 4).



le 21 mars 2006, vous élirez vos représentants à la CCP de votre règlement.

Les commissions paritaires sont les seules instances où les représentants du personnel sont élus.

C'est important pour qu'un autre avis que celui des supérieurs hiérarchiques soit pris en compte.

Ces élections déterminent aussi la représentativité de chaque syndicat et la répartition des sièges dans les CTP, les CHS, les CLAS et les commissions locales de formation.

L' enjeu est donc plus large que la seule désignation des représentants en CAP. Le positionnement, les pratiques et les actions de l'organisation qui présente les candidats sont donc à prendre en compte au moment du choix.

Des représentants du personnel pour toutes et tous

Voter CFDT, c'est voter pour des candidats qui défendent les dossiers des agents à partir des critères objectifs et ceci, qu'ils soient syndiqués, à la CFDT ou non, qu'ils soient non syndiqués, parce que c'est l'ensemble des agents qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances qu'ils visent.

Voter CFDT, c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi les plus représentatives, qui siège dans les différentes CCP nationales et au CTP ministériel.

Une organisation présente dans tous les groupes de travail de la DGPA et qui apporte aux élus CFDT son soutien, tant pour la préparation (constitution de dossier individuel, etc..) que pour l'information sur les résultats des CCP.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation qui refuse tout corporatisme et regroupe l'ensemble des catégories de personnels de l'Equipement.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Voter CFDT, enfin, c'est voter pour une organisation confédérée, qui défend les intérêts de tous les travailleurs (travailleuses), du public comme du privé.

Le 21 mars 2006 votez, faites voter CFDT

Modalités de vote par correspondance

Petites enveloppes et bulletin

(ne rien inscrire et inutile de coller)





L'info c'est aussi sur le web!

Les sites de l'UFE CFDT:

Site intranet : http://cfdt-ufe.syndicat.i2 (accessible seulement des postes

informatiques du ministère)

Site Internet : http://www.ufe-cfdt.org (accessible de n'importe quel microordinateur branché sur l'Internet)

